

Lundi 28 février 1972

Coopération technique avec le Cameroun;  
contribution fédérale de 1'160'000 francs  
en faveur de l'Institut de relations  
internationales à Yaoundé.

Département politique. Proposition du 4 février 1972 (annexe).  
Département des finances et des douanes. Rapport joint du  
17 février 1972 (adhésion).

Département de l'économie publique. Rapport joint du 17 février  
1972 (adhésion).

Vu la proposition du Département politique et d'entente avec le  
Département des finances et des douanes et le Département de  
l'économie publique, le Conseil fédéral

d é c i d e

de libérer un montant de 1'160'000 francs en faveur de l'Institut  
de relations internationales au Cameroun. Les engagements se feront  
à la charge du crédit de programme de 180 millions de francs desti-  
nés à la Coopération technique selon l'AF du 16 décembre 1969. Les  
paiements résultant de ces engagements seront imputés à l'article  
budgétaire no 202.493.01.

Extrait du procès-verbal au:

- EPD 20 pour exécution
- FZD 9
- EFK 2
- Fin. Del. 2
- EVD 5

Pour extrait conforme:

Le secrétaire,

*S. Müller*



t.311 Afrique 4 - CP/ng

-3003\_Berne, le 4 février 1972  
No 333/71D i s t r i b u é eA u C o n s e i l f é d é r a l

Coopération technique avec le Cameroun  
contribution fédérale de Fr. 1'160'000.-  
en faveur de l'Institut de Relations  
internationales à Yaoundé.

## I. CADRE GENERAL

1.1. Les relations internationales, entendues au sens large qui englobe aussi bien les questions de politique extérieure que les problèmes d'intégration économique, sont d'une importance vitale pour le développement économique de l'Afrique. Seuls quelques rares Etats forment un marché suffisant pour qu'un processus de développement puisse véritablement s'amorcer dans les conditions actuelles. La colonisation, les particularismes locaux, les conditions dans lesquelles l'indépendance a été acquise et l'identité nationale affirmée, ont conduit à une balkanisation de grandes régions de l'Afrique. Certes, depuis plusieurs années, l'idée de la nécessité d'unions régionales sous une forme ou une autre gagne du terrain dans les esprits, mais ne se concrétise que très lentement. Les causes en sont multiples, mais peuvent être généralement ramenées à une constatation : les passions de la politique qui ont fait conclure les projets de coopération régionale aussi

rapidement qu'elles les ont défaits, ont relégué au second plan les impératifs économiques à moyen et à long termes.

La formation de cadres avertis des nécessités et des possibilités d'une cohésion interétatique, capables de dominer avec une certaine largeur de vue les problèmes des relations internationales et rompus aux techniques de l'intégration économique, est prioritaire pour porter remède à la situation actuelle et répondre positivement aux aspirations à la collaboration régionale.

- 1.2. La Suisse paraît peut-être plus indiquée que d'autres pays pour collaborer à la mise sur pied de cycles de formation répondant à ce besoin. Les préoccupations économiques jouent un rôle essentiel dans les relations extérieures de la Suisse et les dimensions mêmes du pays la mette à l'abri de l'accusation de vouloir jouer le rôle d'une grande puissance.

L'expérience positive faite avec l'Institut de relations internationales à La Trinité qui est entré dans la phase où notre contribution diminue nettement, est une incitation à entreprendre une nouvelle action du même genre.

- 1.3. Le choix de la localisation d'un Institut de relations internationales est déterminant pour assurer son rayonnement largement au-delà des frontières nationales. Lors de la mission d'approche qui lui avait été confiée, le Prof. Preiswerk de l'Institut universitaire de Hautes Etudes internationales (IUHEI) a porté son attention en premier lieu sur le Cameroun, mais a également examiné les possibilités d'implantation au Nigéria, au Ghana, en Côte d'Ivoire et au Sénégal. Le collaborateur de la Coopération technique chargé des questions universitaires en a fait de même au Zaïre et en Ouganda.

- 3 -

Le Cameroun présente plusieurs avantages que n'ont pas les autres pays :

- le fait qu'il soit officiellement bilingue (français/anglais) et que ce bilinguisme devienne de plus en plus réalité dans l'enseignement supérieur, permet d'avoir de bonnes raisons de croire qu'un Institut de relations internationales attirerait francophones et anglophones;
- la cordialité des relations que le Cameroun entretient avec l'ensemble des autres pays africains, facilitera le recrutement des étudiants;
- l'étendue du pays l'empêche de vouloir une politique de leadership, sans qu'il soit pour autant un micro-Etat, accident de l'histoire;
- il a manifesté un intérêt très réel pour un tel Institut et est disposé à s'engager financièrement;
- il figure parmi les pays où la Coopération technique suisse désire concentrer ses activités;
- il organise déjà en collaboration avec la Dotation Carnegie des séminaires de formation consulaire.

S'il est bien évident qu'un Institut ne peut être localisé que dans un seul pays, il est tout aussi évident que la solution retenue doit chercher à étendre la vocation régionale de cet Institut et à assurer des liaisons aussi étroites que possible avec les Universités et Instituts spécialisés d'autres pays (cf. 2.7 ci-dessous).

## 2. DESCRIPTION DU PROJET

- 2.1. Les buts de l'Institut de relations internationales au Cameroun (IRIC) visent à satisfaire les besoins en cadres à plusieurs niveaux : spécialisation universitaire de 3e cycle, recyclage et formation aux niveaux supérieur et professionnel.

Comme l'IRIC existe juridiquement depuis avril 1971, la Dotation Carnegie a déjà organisé quelques manifestations dans le cadre de l'IRIC afin de le faire connaître.

- 2.2. L'enseignement de 3e cycle qui mène au diplôme ou au doctorat en relations internationales s'adresse à des licenciés qui ont terminé leurs études dans une branche des sciences humaines et sociales (économie, droit, histoire, sociologie, science politique, etc.) et qui si possible ont déjà une certaine expérience de la vie professionnelle, afin de leur donner en une année (diplôme) ou en deux ans (doctorat) une formation spécialisée interdisciplinaire. Le programme comporte les matières suivantes: économie internationale et économie du développement, histoire et politique internationales, droit international, théorie et pratique des organisations internationales, relations diplomatiques et consulaires.

Cet enseignement s'adressera à 20 ou 30 licenciés par an qui se destinent à une carrière dans les relations internationales, au service d'un ministère des affaires étrangères, d'un ministère de l'économie, d'une banque d'affaires, d'un organisme de coopération régionale, etc. Certains d'entre eux poursuivront des activités de recherches orientées vers la pratique et destinées à servir de soubassements aux décisions de politique d'intégration régionale.

- 2.3. La formation diplomatique et consulaire est effectuée sous forme de cours spéciaux de 9 mois pour le stage diplomatique et de 4 mois pour le stage consulaire. Ces activités sont organisées par la Dotation Carnegie. Elles s'adressent soit aux futurs employés des services consulaires, soit à de jeunes diplomates qui éprouvent le besoin d'élargir leur horizon et d'approfondir leurs connaissances après avoir effectué quelques années de service.

- 2.4. L'IRIC organisera, grâce à des sources de financement adéquates des séminaires et des colloques sur des sujets précis pour des participants choisis spécialement à cette fin. Ainsi, en avant-première, un colloque auquel participaient des repré-

sentants d'une quinzaine d'Etats africains, a été tenu en septembre dernier sur l'harmonisation régionale de la coopération entre pays africains et Etats étrangers ou institutions internationales.

2.5. Un programme de recherche destiné plus particulièrement à l'étude des Etats africains dans les relations internationales constitue un volet indispensable des activités de l'IRIC. Cette recherche doit nourrir l'enseignement afin de le libérer des déformations euro-péo-centriques qui le caractérisent très souvent en Afrique; elle doit aussi permettre à l'IRIC de se rendre utile aux pays africains en préparant des études qui pourraient servir de base à certaines décisions gouvernementales. Il s'agit ici de recherches qui seront entreprises par le corps enseignant ou des chercheurs attitrés, en plus des travaux de mémoire et de thèse des étudiants candidats au diplôme et au doctorat.

2.6. La structure de l'IRIC a été déterminée par un décret présidentiel du 24 avril 1971. L'IRIC est créé dans le cadre de l'Université fédérale du Cameroun et possède une personnalité et un budget propre. Il est "à vocation internationale par l'objet de ses études, la composition de son corps enseignant et par son ouverture aux étudiants et stagiaires ressortissants des pays africains et autres".

Son Comité directeur est formé, sous la présidence du ministre des affaires étrangères, du ministre de l'éducation, du secrétaire générale à la Présidence de la République, du vice-chancelier de l'Université (ou de leurs remplaçants), ainsi que d'un représentant de l'IUHEI de Genève et d'un de la Dotation Carnegie. Le directeur de l'IRIC et le directeur des études y participent également.

Le directeur de l'IRIC doit être Camerounais, alors qu'il est prévu que le directeur des études soit un professeur mis à disposition par la Suisse.

La composition du Comité directeur pourra être adaptée à l'évolution des activités et du recrutement des étudiants de l'IRIC.

Il est également prévu de désigner un Conseil scientifique choisi parmi des personnalités étrangères (surtout africaines), qui soit le garant du rayonnement régional de l'IRIC.

- 2.7. Le régionalisme de l'IRIC qui doit être une préoccupation permanente, se marquera dès le début des activités de l'Institut, par la politique d'octroi des bourses d'études et de stages. Il est indispensable que sans tarder les étudiants proviennent de plusieurs pays. Il est certain que les contacts qu'ils cultiveront entre eux, sera un élément déterminant du succès de l'IRIC dans la mesure où à l'avenir ces anciens étudiants, établis dans différents pays, parleront un même langage et se comprendront plus facilement.

En outre, afin de contribuer à son rayonnement, l'IRIC disposera d'un fonds pour inviter comme professeur associé pendant quelques semaines des professeurs d'autres Universités d'Afrique, ou pour envoyer ses propres enseignants pendant une durée limitée dans ces Universités. En effet, des enseignants traitant de l'un ou de l'autre aspect des relations internationales, sont éparpillés dans les Facultés de droit et d'économie et gagneraient à cultiver des contacts sur une base interdisciplinaire.

Le recrutement des étudiants de 3e cycle pourra se faire parmi les nombreuses Universités africaines qui offrent de bons programmes de licence, mais ne poussent pas la formation au niveau du 3e cycle. L'IRIC sera ainsi une institution unique en Afrique noire, par sa conception interdisciplinaire de l'enseignement et de la recherche en relations internationales, par sa spécialisation au niveau du 3e cycle et par sa vocation internationale tant dans le recrutement des étudiants que dans la composition du corps professoral.

### 3. BUDGET ET FINANCEMENT POUR TROIS ANS

#### 3.1. Frais de fonctionnement

- a) Corps enseignant: il est prévu que le Cameroun prenne en charge le traitement de deux professeurs en 1972/73, de trois en 1973/74 et de quatre en 1974/75; la Suisse mettra à disposition un

- 7 -

professeur durant ces trois ans et quelques professeurs visiteurs (remplacés au besoin par un second enseignant permanent). La Grande-Bretagne a l'intention de détacher un professeur. Plusieurs enseignants de l'Université fédérale pourront donner quelques heures de cours à l'IRIC. La Dotation Carnegie interviendra en ce qui concerne les cours aux stagiaires diplomatiques et consulaires.

- b) personnel auxiliaire : il est prévu que la Suisse assure la présence d'un bibliothécaire durant les trois ans et que le Cameroun lui donne deux adjoints. Il mettra également à disposition le personnel de secrétariat.
- c) personnel de recherche : lorsque l'IRIC aura commencé ses activités, des fondations et des universités, surtout américaines, dégageront les moyens financiers pour mettre en train les programmes de recherche qui auront été préparés par l'IRIC.
- d) bibliothèque et matériel didactique : une contribution, assez forte au départ, est souhaitée de la Suisse. Par la suite, des ressources complémentaires pourront être trouvées dans plusieurs pays.
- e) bourses pour le 3e cycle : le Cameroun en prendra quelques-unes à sa charge, et la Belgique semble disposée à en offrir également. D'autres pays sont susceptibles d'apporter une contribution. Il est prévu que la Suisse mette à disposition un certain montant pour des ressortissants africains, en principe non-camerounais.
- f) bourses et stages diplomatiques et consulaires : la Dotation Carnegie les prendra à sa charge.
- g) frais généraux : le Cameroun les supportera.
- h) un fonds pour la coopération avec d'autres institutions africaines sera créé et financé par la Suisse.

Le coût total du fonctionnement de l'IRIC (y compris les bourses de stage et d'études, sans l'amortissement des investissements et les frais de location) est estimé à un peu plus de Fr trois millions pour trois ans. La Suisse y participera pour un tiers approximativement. Le Cameroun y contribuera pour quelque 23% et la Dotation Carnegie pour 27 %; le Cameroun mène actuellement des pourparlers avec certains gouvernements ou fondations pour obtenir une aide complémentaire, spécialement pour des bourses d'études et des acquisitions de bibliothèque.

La contribution suisse comporte les rubriques suivantes :

10. Frais de personnel (env. 80 mois/expert)	Fr	620'000.-
30. Bourses sur place (env. 20 ans/bourse)	Fr	100'000.-
40. Contribution à la bibliothèque et au matériel didactique	Fr	70'000.-
70. Frais de recherches	Fr	45'000.-
70. Coopération avec d'autres institutions africaines dans le domaine des relations internationales	Fr	80'000.-
80. Frais de régie et voyages d'inspection (IUHEI)	Fr	95'000.-
80. Frais d'inspection de la Coopération technique	Fr	10'000.-
Imprévus	Fr	140'000.-
Total	Fr	<u>1'160'000.-</u>

Bien qu'il soit difficile de se prononcer avec grande précision, on peut estimer que la Coopération technique suisse participerait pendant environ dix ans au fonctionnement de l'IRIC, ceci d'une façon décroissante.

3.2. Frais de construction. Le Cameroun a pris à sa charge les constructions de logements pour les étudiants et stagiaires de l'IRIC, car la question doit être résolue pour le début des activités de l'Institut.

Pour l'Institut proprement dit, une solution provisoire a été trouvée : un modeste bâtiment devient libre sur le campus de l'Université pour installer la bibliothèque, les bureaux et

une salle de séminaire de l'IRIC; les Facultés de droit et des lettres peuvent prêter des salles de cours.

Le Cameroun aimerait toutefois que l'IRIC dispose à terme de son propre bâtiment. Il en estime le coût de construction et d'équipement à quelque Fr. suisse 1'650'000.-. Le Cameroun cherche actuellement une source de financement extérieure, éventuellement sous forme de prêt à condition de faveur.

#### 4. INSTITUTION RESPONSABLE

Il s'agit d'un projet du Délégué à la Coopération technique. Son exécution sera confiée en régie, comme cela a déjà été le cas pour le projet réalisé à La Trinité, à l'Institut universitaire de Hautes Etudes internationales à Genève.

#### 5. PRISES DE POSITION

Les Autorités camerounaises, et le Président Ahidjo lui-même, accordent une importance toute particulière à la création de cet Institut et attachent un très grand prix à la coopération de la Suisse en ce domaine. Ils en ont donné maintes preuves lors des discussions préliminaires. Aussi bien l'Ambassadeur Andrès qu'avant lui l'Ambassadeur Real apportent leur soutien entier à ce projet.

#### 6. ACCORDS DES ADMINISTRATIONS

Division des affaires politiques :	accord
Division du commerce :	accord
Administration des finances :	accord

- 10 -

7. PROPOSITION

Vu ce qui précède, le Département politique fédéral a l'honneur de

p r o p o s e r

de libérer un montant de Fr. 1'160'000.- en faveur de l'Institut de relations internationales au Cameroun. Les engagements se feront à la charge du crédit de programme de Fr. 180 millions destinés à la Coopération technique selon l'AF du 16 décembre 1969. Les paiements résultant de ces engagements seront imputés à l'article budgétaire no 202.493.01. (Einverstanden).

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

(Graber)

Pour rapport joint

au Département des finances et des douanes

au Département de l'économie publique

Extrait du procès-verbal

au Département politique (en 20 exemplaires) pour exécution,  
au Département des finances et des douanes et

au Département de l'économie publique (en 5 exemplaires chacun)  
pour leur information.